

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le seize avril à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Saint Pierre des Fleurs, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire dans sa salle habituelle des délibérations sous la présidence de Monsieur Bruno GERMAIN, Maire.

Membres présents : Mesdames et Messieurs Bruno GERMAIN, Nathalie RICARD, Yann BESSIERE, Sylvie GAULIER, Patrice PASCHEL, Lucien TREFFÉ, Bernadette LETHIMONNIER, Danièle HAUDIQUET, Stéphanie HERISSON, Sylvain TELLIER, Elodie POTTIÉ, Mélanie HIS, Loic RECTENWALD, Valérie BOUVIER, Yannick MOUSSELET.

Membres absents excusés :

Pascal LANGLOIS a donné pouvoir à Nathalie RICARD

Audrey AGNELLI a donné pouvoir à Bruno GERMAIN

Membres absents : Mickaël PREVOST, Philippe GOUMAUX

Secrétaire de séance : Valérie BOUVIER a été nommé(e) secrétaire de séance.

Date de convocation : 10/04/2026

Date d'affichage : 10/04/2026

Nombre de conseillers en exercice : 19

présents : 15

votants : 17

La séance est déclarée ouverte à 20H30 par M. le Maire.

M. le Maire propose d'élire le secrétaire de séance Mme Valérie BOUVIER. Celle-ci est d'accord et le conseil municipal accepte à l'unanimité.

L'état de présence est signé par les conseillers municipaux.

M. le Maire demande si tous les Conseillers Municipaux ont reçu le compte-rendu du Conseil Municipal précédent et s'il appelle des remarques.

Mme HAUDIQUET ayant été absente au dernier conseil municipal, ne souhaitait pas faire partie du conseil d'administration du CCAS. M. le Maire en a pris note et c'est pourquoi le sujet est représentée ce jour.

En l'absence d'autre remarque, il est adopté à l'unanimité.

M. le Maire rappelle les points mis à l'ordre du jour :

- Taux de fiscalité directe locale 2026
- Budget primitif 2026
- Fongibilité des crédits budgétaires 2026
- Nomination d'un correspondant incendie et secours
- Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour :

- Election des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS
- Présentation des Décisions du Maires N° 2 et 3

Monsieur le Maire demande à sursoir à la délibération

- Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

D 2026 04 27 : VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR L'ANNEE 2026

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Pour rappel, depuis 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est ainsi proposé de maintenir les taux d'imposition en 2026 par rapport à 2025 et de les porter à :

Taxes	Taux de référence 2025	Taux de l'année 2026
Taxe d'habitation - TH	7,61 %	7,61 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties - TFPB	44.24 %	44.24 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties - TFPNB	44,15 %	44,15 %
Cotisation foncière des entreprises - CFE	Sans objet	Sans objet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

1) CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux

-de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

D 2026 04 28 : BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif par article.

Débat :

M. BESSIERE demande s'il est opportun d'augmenter les crédits de dépenses de gaz pour 2026. M. le Maire répond que dans le cadre du marché passé avec l'UGAP, les prix sont bloqués pour 3 ans.

Mme HAUDIQUET demande s'il est opportun d'augmenter les crédits de dépenses de carburant pour 2026. M. le Maire ne le souhaite pas car si l'article 60622 s'avère en dépassement, il y a la possibilité de compenser à l'intérieur du chapitre 011.

Délibération :

M. le Maire présente le budget primitif de la commune 2026, en équilibre, comme suit :

Fonctionnement	dépenses/recettes	1 662 915,00 €
Investissement	dépenses/recettes	834 601,00 €
TOTAL du budget	dépenses/recettes	2 497 516,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

D 2026 04 29 : FONGIBILITE DES CREDITS BUDGETAIRES DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DE LA NOMENCLATURE M57 - ANNEE 2026

Vu le CGCT,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2022 06 34 du 23/06/2022 relative à la mise en place de la nomenclature comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2023,

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements lors de sa plus proche séance.

Considérant, que Monsieur le Maire informera le Conseil Municipal de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- 1) AUTORISE le Maire à procéder, sur le budget 2026, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, au taux maximal autorisé.
- 2) PRECISE que le Maire informera le Conseil Municipal de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

D 2026 04 30 : NOMINATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Vu le décret du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création de la fonction de correspondant incendie et secours, précise que les communes qui n'ont pas encore d'adjoint au maire ou de conseiller municipal en la matière, doivent le nommer et le communiquer à la préfecture et au SDIS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ;

NOMME M. Pascal LANGLOIS adjoint au Maire en qualité de correspondant incendie et secours de la commune de Saint Pierre des Fleurs.

Monsieur le Maire demande à sursoir à cette délibération car la liste des noms n'est pas aboutie.

D 2026 XX XX : RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'établir la liste comportant douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants afin que la direction départementale des finances publiques de l'Eure désigne les six membres titulaires et les six membres suppléants de la commission communale des impôts directs (CCID), le Maire en étant Président de droit : M. Bruno GERMAIN né le 17/04/1970 à Elbeuf, demeurant 5 rue du vent d'autan à Saint Pierre des Fleurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à

DESIGNE pour les commissaires titulaires, la liste de DOUZE noms suivante :

Prénoms Noms	Date et lieu de naissance	Adresse à SAINT PIERRE DES FLEURS

- 1) DESIGNE pour les commissaires suppléants, la liste de DOUZE noms suivante :

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration. La liste de candidats suivants a été présentée par des conseillers municipaux : Liste Nathalie RICARD.

Le dépouillement du vote à bulletin secret, effectué par + jeune et + âgé, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 17

À déduire (*bulletins blancs*) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 17

A obtenu :

Désignation de liste	de la	Nombre de voix obtenues	de	voix	Nombre de sièges attribués
Liste RICARD	Nathalie	17			8

Ont été proclamés membres du conseil d'administration du CCAS de Saint pierre des Fleurs :
Liste Nathalie RICARD : Mesdames et Messieurs Nathalie RICARD, Sylvie GAULIER, Patrice PASCHEL, Lucien TREFFÉ, Bernadette LETHIMONNIER, Valérie BOUVIER, Elodie POTTIÉ, Mickaël PREVOST.

Observations et réclamations : /

Annule et remplace la délibération n° D2026 04 12 du 02/04/2026.

PRESENTATION DE LA DECISION DU MAIRE N°2026 02 DU 31/03/2026 (prise selon la délibération du conseil municipal en date du 20/03/2026 donnant certaines délégations au Maire et notamment l'article 3°), de déclarer infructueuse et sans suite pour des motifs d'intérêt général, la procédure d'appel d'offres du 02/03/2026 pour les travaux d'amélioration thermique de l'école.

PRESENTATION DE LA DECISION DU MAIRE N°2026 03 DU 08/04/2026 (prise selon la délibération du conseil municipal en date du 20/03/2026 donnant certaines délégations au Maire et notamment l'article 3°), de lancer un Marché A Procédure Adapté pour les travaux d'amélioration thermique de l'école, à compter du 08/04/2026 pour une remise des offres prévue le 11/05/2026, alloti de 2 lots : menuiseries extérieures et charpente bois.

TOUR DE TABLE

Il est demandé où en est l'avancement de la convention citoyenne. Il faut relancer la gendarmerie.

Il est demandé si l'arrestation d'une famille thuit-signolaise est une cause à effet avec les incivilités qui se sont passées sur Saint Pierre des Fleurs.

M. BESSIERE informe qu'il a eu un rendez-vous avec le Département pour signaler les désordres sur les travaux de la route d'Elbeuf. Toutes les traversées de route ont un tassement résiduel qu'il faudra reprendre en les purgeant. Cela se fera en demi-chaussée à la fois. Les tampons seront remis à niveau. Il faut reprendre les bordures déchaussées par les camions et réaliser une banquette béton pour les épauler. L'entreprise a cependant bien travaillé mais les matériaux utilisés se sont tassés.

Les végétaux sont repris sente aux drapiers après quelques replantations.

Un RDV est prévu le 28 mai prochain avec les concessionnaires pour parler des contraintes techniques sur les futurs travaux du tronçon de voirie de la route du Neubourg (entre l'église et l'Intermarché). Il y aura des choix à faire en ce qui concerne les différents niveaux des trottoirs.

Mme GAULIER laissera le Maire évoquer la fermeture de classe. Elle découvre la vie de l'école.

M. le Maire a rencontré les agents de l'école en présence de Mesdames GAULIER, RICARD et CARPENTIER pour leur expliquer une nouvelle organisation de communication avec les élus et la mairie.

Mme HERISSON demande quelle sera la date de commencement des futurs travaux de la route du Neubourg. Pas avant janvier 2028 car il y a les études à préparer, le chiffrage, les demandes de subventions à déposer en fin d'année, le marché à passer en septembre 2027.

Mme HAUDIQUET demande s'il y a besoin d'une suppléante à Mme GAULIER à la Mission Locale.

Elle demande les dates des futurs « Cafés Citoyens », M. le Maire informe que la première date est le samedi 6 juin au matin et ensuite les samedis matin de toutes les semaines impaires.

Au sujet de la fermeture d'une classe, doit-on attendre la prochaine rentrée scolaire pour se manifester à nouveau et faire venir le Député, les médias, comme par le passé où il y avait eu une forte mobilisation ?

M. le Maire dit que pour être très clair, actuellement la moyenne des élèves par classe est de 22.3 alors qu'avec une fermeture de classe on passera à 22.7. Le même nombre d'élève par classe est maintenu, ce qui est donc compliqué à défendre. Effectivement l'école perd en effectif global, mais pas en moyenne par classe. Pour répondre à la question : faut-il se mobiliser à la rentrée de septembre, la réponse est : non ce sera trop tard. Mais pourquoi pas à la rentrée des vacances de Pâques.

M. BESSIERE dit qu'il y a une question à se poser : la baisse des effectifs de 2026 va -t-elle se poursuivre les années suivantes ? M. le Maire précise qu'en 2027 il y aura 20 départs et en 2028 10 départs.

M. le Maire suggère de réfléchir à l'accueil d'une classe ULIS. Mme HAUDIQUET ajoute que sous la Loi de 2005, les communes se doivent d'accueillir le handicap et que de plus, les locaux sont adaptés.

M. Le Maire évoque que des problèmes existent déjà à la cantine et que le personnel doit être formé. Il faut peser les avantages et les inconvénients d'accueillir une classe ULIS et que le projet doit se bâtir ensemble avec les enseignants. C'est une partie prenante entre enseignants, RPE et la commune. Il y a le problème de qui finance quoi ?

M. RECTENWALD demande s'il sera possible de ré-ouvrir une classe après la fermeture d'aujourd'hui, par exemple avec l'aménagement du futur centre bourg ? Oui ce sera possible car les locaux sont déjà existants.

M. BESSIERE ajoute qu'il faut mener une réflexion sur la typologie des logements à construire.

Mme POTTIE a assisté aux élections du Président de la Communauté de communes Roumois Seine avec M. le Maire. C'était moins long que prévu car le Président a certes été élu à bulletin secret manuellement, mais les Vice-Présidents ont été élus électroniquement. Un groupe d'opposition souhaite se créer pour avoir un droit de parole aux conseils communautaires.

Mme RICARD fait un retour de la chasse aux œufs où il y a eu 30 participants enfants, plus les parents. La manifestation était agréable et elle remercie toutes les personnes qui l'ont préparée et qui ont accompagné les enfants. Elle remercie tout particulièrement Mme HAUDIQUET. Tous étaient très contents.

- « Livres à déguster » aura lieu le 29 mai avec la venue de 3 auteurs : Romain PUERTOLAS, Jacques EXPERT, Séverine BLAISE qui a écrit son 3^e roman local. Les affiches de la manifestation sont préparées par la bibliothécaire et seront bientôt prêtes.
- La première commission Vie associative et culturelle aura lieu le 7 mai dans laquelle sera évoquée les manifestations à venir.
- Une réunion associative aura lieu le 1^{er} juin pour évoquer l'organisation de la fête communale et les dates 2027 ainsi que les positionnements sur Octobre Rose. Il sera abordé la notion de cohésion associative.

M. le Maire rappelle que le 28 mai, aura lieu le prochain conseil municipal où il sera discuté du prix des locations de salles pour 2026/2027.

Mme LETHIMONNIER informe qu'elle sera absente à la réunion du CCAS du 23 avril.

Le 23 avril aura lieu également la commission vie scolaire juste avant celle du CCAS où seront votés le CFU et le BP, entre autres.

M. le Maire informe qu'une réunion sur le PLUI aura lieu à la CCRS le 7 mai à 18H avec le nouveau VP à l'urbanisme et la nouvelle responsable.

Le 30 avril à 20H30 aura lieu la commission environnement et le 12 mai à 20H30 celle des travaux.

Le 21 mai aura lieu un bureau à 19H. Le 26 juin un conseil municipal précédé d'un bureau le 18 juin.

La séance est levée à 23H30.